

Contrat de cession de droits d'utilisation de photographies

Concours photos « La fleur au jardin » Du 2 mars au 6 avril 2026

Ville de La BAULE-ESCOUBLAC

Annexe 1 au règlement du concours

Entre les soussignés :

L'Organisateur :

Ville de La Baule-Escoublac

7 Avenue Olivier Guichard

44500 La Baule-Escoublac

Service des Espaces Verts

ET

Le Participant / Auteur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la cession des droits d'utilisation des photographies réalisées dans le cadre du concours photo intitulé « **La fleur au jardin** » organisé par La Ville de La Baule-Escoublac.

Article 2 – Œuvres concernées

La cession porte sur les photographies suivantes :

(Titre(s) des photo(s) ou description précise)

.....
.....

Article 3 – Droits cédés

Le Participant cède à l'Organisateur, à titre non exclusif, les droits suivants :

- Droit de reproduction (impression, affichage, supports papier)
- Droit de représentation (exposition publique, projection)
- Droit de diffusion sur les supports de communication de l'Organisateur

Supports concernés :

- Exposition des meilleurs clichés
- Réseaux sociaux

Article 4 – Durée et territoire

La présente cession est consentie :

- Pour une durée de : 5 ans à compter de la signature

Article 5 – Caractère gratuit

La cession est consentie à titre gratuit, dans le cadre de la participation au concours photo.

Article 6 – Respect du droit moral

L'Organisateur s'engage à mentionner le nom de l'auteur lors de toute utilisation des photographies, sauf impossibilité technique.

Aucune modification substantielle de l'œuvre ne pourra être effectuée sans l'accord de l'auteur, hormis les adaptations nécessaires aux contraintes techniques (recadrage, mise en page).

Article 7 – Garanties

Le Participant déclare être l'auteur des photographies et garantit qu'elles ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

Il déclare avoir obtenu, le cas échéant, les autorisations nécessaires des personnes reconnaissables sur les clichés.

Fait à :

Le :

Signature de l'Organisateur :

Signature obligatoire du Participant (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :